

LIEZEY**AS1 PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINERALES**

Référence du texte législatif : Eaux potables : article L215-13 du code de l'environnement, article L.1321-2, article L. 1321-2-1, articles R. 1321-6 et suivants - Eaux minérales : articles L.1322-3 à L.1322-13, articles R. 1322-17 et suivants

Acte instituant la servitude : 40/77 DDA 04/02/77 LIEZEY

Désignation de la servitude :
LIEZEY (BLANCHEFONTAINE)

I4B DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Commune de LIEZEY Carte Communale

SERVITUDES

Date d'émission : 13/03/2024

N.B. : Les servitudes sont reportées sur le présent plan à titre indicatif.
Seuls les décrets et les arrêtés qui les instituent font foi.

Légende

A5 : Servitudes relatives aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

AS1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables ©ARS de Lorraine

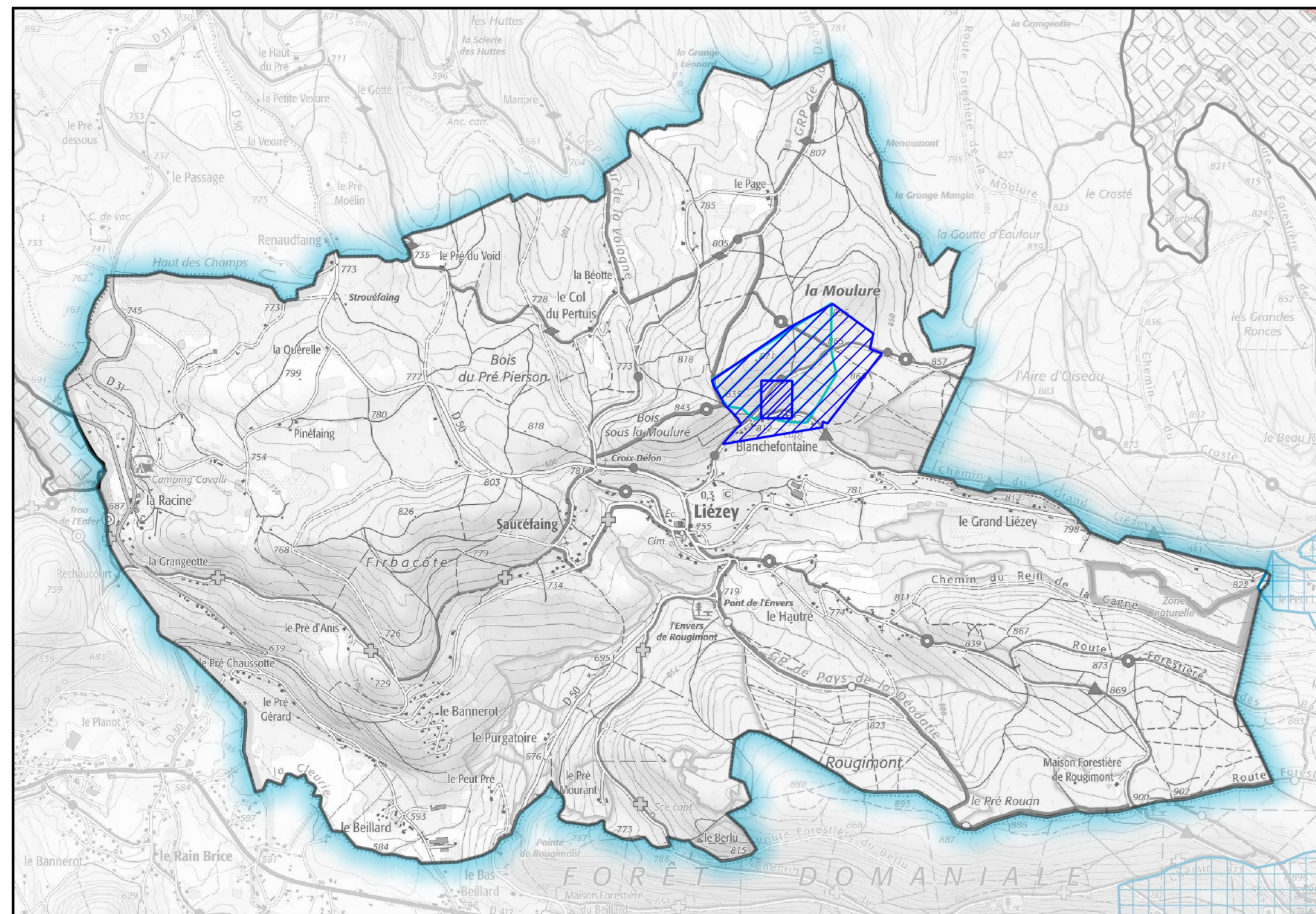
 Périmètres rapprochés

 Périmètres éloignés

I4B : Servitudes de distribution d'énergie électrique

I5 : Servitudes gaz - Canalisation de distribution

PT3 : Servitudes attachées aux réseaux de télécommunications



L'article A 126-1 du code de l'urbanisme relatif à la légende des servitudes d'utilité publique (SUP) a été modifié par l'arrêté du 22 octobre 2018.
Les codes alphanumériques attribués à chaque SUP sont désormais fixés par la nomenclature nationale consultable sur le site GéoInformations.